

N°8767

CHAMBRE DES DEPUTES

PROJET DE LOI

portant modification de la loi modifiée du 12 mai 2022 instaurant une compensation financière permettant la réduction temporaire du prix de vente de certains produits pétroliers

* * *

RÉSUMÉ

Le présent projet de loi fait partie du paquet de mesures de l'Accord Tripartite du 8 juin 2026 et intervient dans le contexte des tensions géopolitiques du Moyen-Orient qui ont entraîné d'importantes perturbations des chaînes d'approvisionnement et des marchés énergétiques internationaux, se traduisant par une hausse significative des prix de l'énergie, en particulier du pétrole et de ses dérivés.

Dans ce contexte, le présent projet de loi vise à atténuer les répercussions de cette situation sur les ménages et certains secteurs économiques particulièrement exposés, en introduisant entre le 1^{er} août 2026 et le 31 décembre 2026 une compensation financière temporaire applicable au gasoil utilisé comme combustible ainsi qu'au gasoil utilisé exclusivement pour les travaux agricoles, viticoles et horticoles, dans la pisciculture et la sylviculture.